



Programme financé
par l'Union européenne



APPEL À PROJETS

SOUTIEN AUX ACTEURS LOCAUX
DE L'ÉCONOMIE BLEUE



APPEL A PROJETS TRANSVERSAL

Soutien aux acteurs locaux de l'économie bleue

Webinaire d'information
05/11/2024 à 14h00

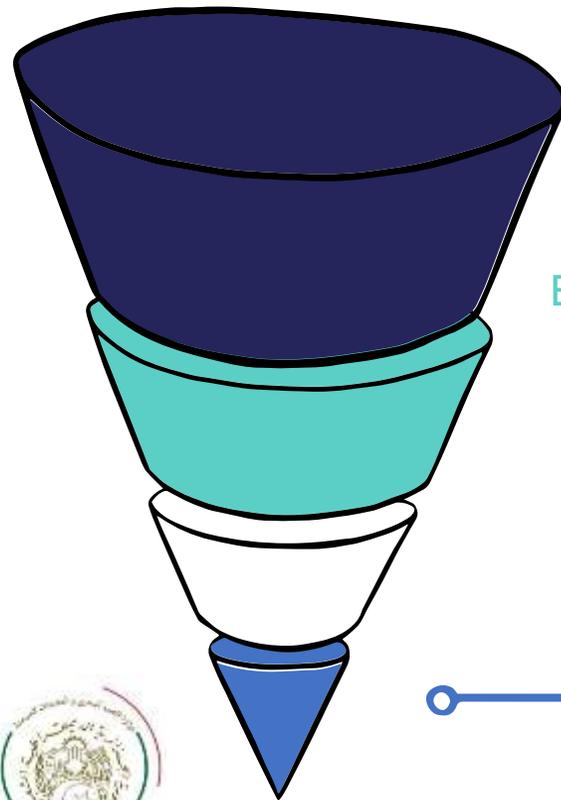




Programme financé par l'Union européenne



Principe de subvention



Union Européenne

L'UE attribue un financement à Expertise France à travers le projet Economie Bleue dont un des axes est le financement de la société civile algérienne

Expertise France

Expertise France, à travers le projet Economie Bleue, lance un Appel à projets pour identifier des bénéficiaires qui recevront une subvention pour mettre en place des projets qui contribuent aux résultats du Programme

Bénéficiaires Tiers

Associations locales



Partenaire : Ministère de la Pêche et des Productions Halieutiques



Programme financé par l'Union européenne

Les objectifs de l'AAP



Objectif général: renforcer la chaîne de valeur du secteur de la pêche et de l'aquaculture sur les **volets économiques, sociaux et environnementaux**, favorisant une Economie Bleue locale et durable

Soutenir et accompagner les petits métiers de la pêche et de l'aquaculture : Campagnes de vulgarisation : conditions professionnelles, protection sociale, prévention des risques professionnels

Volet
sociétal

Contribuer à la préservation des écosystèmes côtiers et marins:
Réduction des risques / valorisation des déchets, protection des espèces/espaces naturels

Volet
environnemental

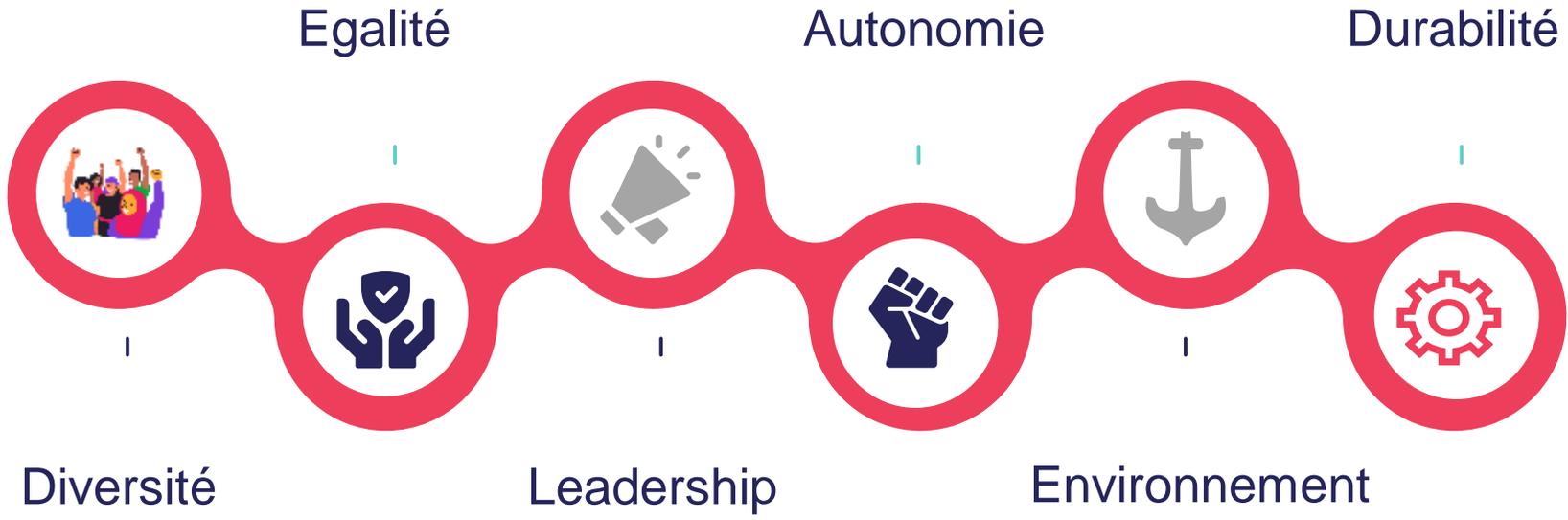
Contribuer à développer et/ou mettre en valeur des activités génératrices de revenu : Mise en place d'activités génératrices de revenus sur la chaîne de valeur de la pêche/aquaculture

Volet
économique



Programme financé par l'Union européenne

Principes transverses

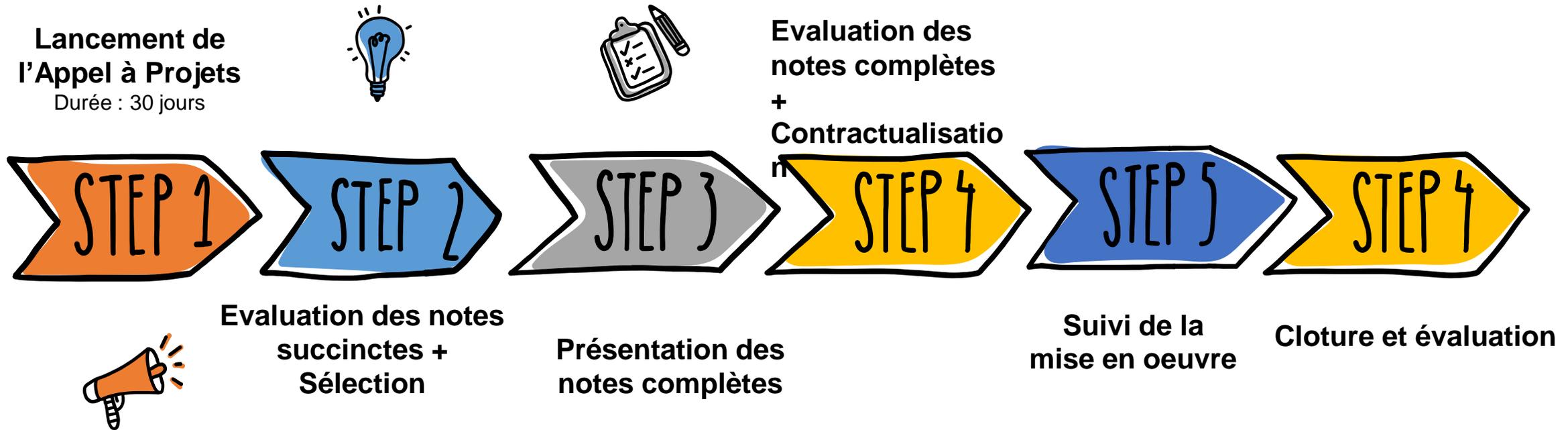




Programme financé par l'Union européenne

Quelles sont les étapes de l'Appel à projets ?

La procédure





Programme financé par l'Union européenne



Le contenu du règlement de l'AAP

Les objectifs de l'appel à projet

A qui est destiné l'AAP et les critères d'éligibilité pour y participer

Les critères d'éligibilité pour le choix des bénéficiaires Tiers

Le montant des enveloppes à attribuer et l'éligibilité des coûts

La zone de couverture des projets et la durée

La procédure pour l'attribution et la notation pour l'évaluation des offres





Programme financé par l'Union européenne



Exemples d'actions éligibles

Volet sociétal :
soutenir et accompagner les petits métiers de la pêche et de l'aquaculture

Campagnes de sensibilisation sur le mécanisme de protection sociale

Actions proposant des solutions concrètes pour accompagner les acteurs locaux à leur autonomie, notamment les femmes, et la prise en compte des besoins autour de la petite enfance, et les personnes en situation de handicap ;

L'appui à la lutte contre les activités informelles et la professionnalisation des métiers de la pêche et l'aquaculture sur le plan administratif (homologation des embarcations non immatriculées, validation des acquis de l'expérience, enregistrement à la chambre de pêche)

Volet environnemental :
contribuer à la préservation des écosystèmes côtiers et marins

Campagnes de sensibilisation et de vulgarisation sur les enjeux de préservation des écosystèmes marins et de la lutte contre la pollution marine au niveau des écoles et communautés côtières ;

Le renforcement des capacités des acteurs locaux et des usagers à la récupération, au traitement et à la valorisation des déchets des activités de la pêche ainsi que l'appui à la mise en place d'actions de sensibilisation/d'information qui permettront d'améliorer ou de faciliter la collecte des déchets

Appui à la mise en œuvre d'actions de planification des espaces maritimes (constitution de groupes locaux de gestion intégrée des zones côtières et de élaboration de la plans locaux de GIZC) dans les zones pilotes identifiées du programme

Volet économique :
contribuer à développer et/ou mettre en valeur des activités génératrices de revenu

Le renforcement des capacités des associations et groupements à la recherche de financement et au montage de projet

L'appui à l'organisation de filières : structuration des associations professionnelles et coopératives (pêche, aquaculture, transformation, ramendage, matériel de pêche, ...) ;

Activités spécifiquement axées sur la valorisation de la contribution des femmes et personnes en situation d'handicap au développement rural et local, y compris dans des rôles traditionnellement perçus comme masculins (études sur les marchés locaux du travail, campagnes de communication et sensibilisation, promotion du leadership féminin...)





Programme financé par l'Union européenne



Exemples d'actions inéligibles

Actions à but lucratif

Actions consistant uniquement ou principalement à parrainer la participation de particuliers à des ateliers, séminaires, conférences et congrès

Actions consistant uniquement ou principalement à financer des bourses individuelles d'études ou de formation

Actions portant uniquement sur les conférences uniques. Les conférences ne peuvent être subventionnées que si elles s'inscrivent dans un programme d'activités plus large, à mettre en œuvre pendant le projet

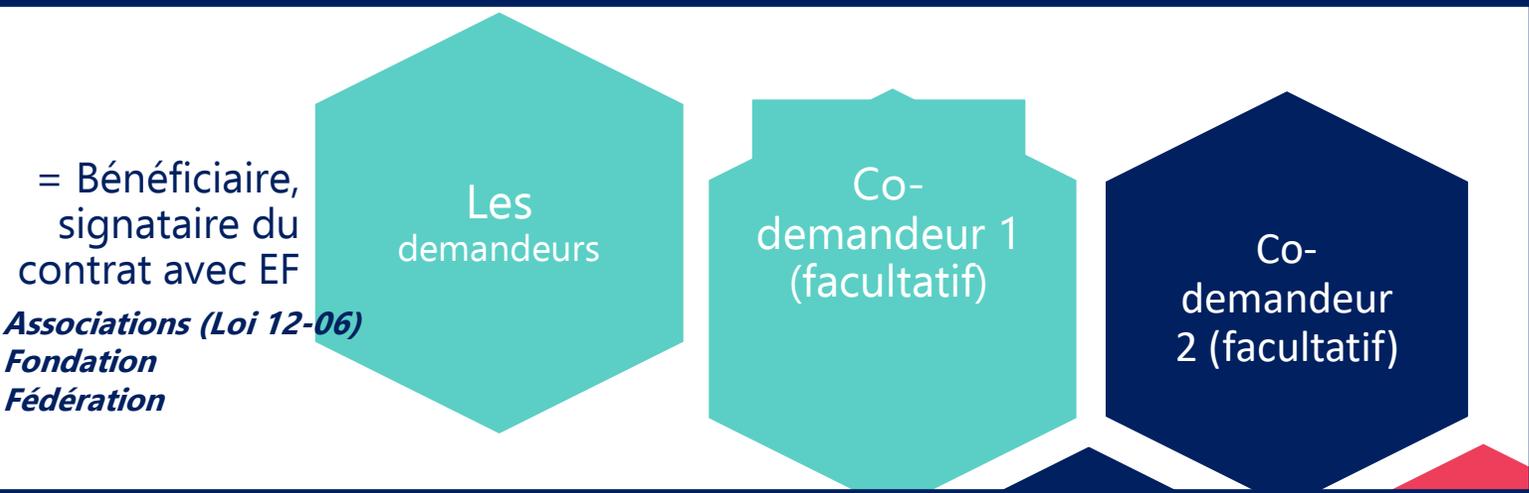
Actions soutenant des partis ou mouvements politiques





Programme financé par l'Union européenne

Les différents acteurs qui composent l'AAP

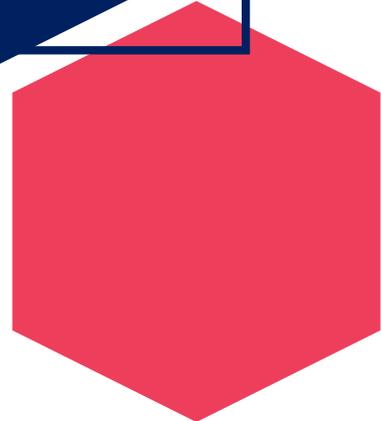


Forme un **CONSORTIUM** = les co-demandeurs
(modèle consortium non obligatoire mais algérien uniquement)

Listes des partenaires proposés :

- Chambres de pêches CAPA
- DPA
- Direction de l'environnement

Ne bénéficient pas de la subvention
Mais peuvent être remboursés des frais perdiem et transport



Qui peuvent se voir attribuer des marchés





Programme financé par l'Union européenne

Définition des critères d'éligibilité et d'évaluation



Être une personne morale ou appartenir à l'une des catégories suivantes : association de droit algérien, fondation ou fédération

Avoir un compte bancaire en DZD

Non profit

Rapports moral et financier validé par une assemblée générale + Etat financier dernières années

CV gestionnaire de projet et gestionnaire financier 2 années d'expérience

Ancrage territorial (inclus les bureaux régionaux) pour assurer une meilleure harmonisation des approches et le partage des ressources





Programme financé par l'Union européenne

Les critères d'évaluation des offres



Capacité financière et opérationnelle des demandeurs

- Expérience et capacité opérationnelle suffisante gestion de projet / subventions / expérience équipe
- Expertise technique sur les thématiques de l'AAP
- Expérience gestion financière et administrative
- Relation avec les partenaires et autorités

Pertinence de l'action

- Pertinence de l'action par rapport aux priorités de l'AAP et des besoins
- Définition et intégration claires des partenaires dans l'élaboration et la mise en œuvre
- L'intégration des principes transverses

Efficacité de l'action

- Conception de l'action cohérente
- L'action est faisable par rapport aux objectifs et résultats escomptés
- Indicateurs objectivement vérifiables

Durabilité de l'action

- Susceptible d'avoir un impact tangible
- Les actions proposées sont durables





Programme financé par l'Union européenne



Enveloppe Globale

500,000 €



Pour des actions sur les 14 wilayas du littoral





Programme financé par l'Union européenne

Enveloppe financière

1 projet/ bénéficiaire

80,000 € ↑
Maximum

40,000 € ↓
Minimum





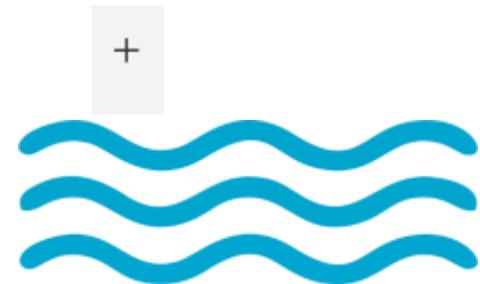
Programme financé par l'Union européenne



Durée de l'action



10 mois





Programme financé par l'Union européenne

PETIT RAPPEL: DOCUMENTS A TELECHARGER



▲ Economie Bleue (2).zip C:\Users\hp\Downloads

- 01 - Annexe A - DAJ_F051_v02 - Reglement d'appel a projets (Formulaire dem...
- 01 - Annexe II - DAJ_M018_v06 - Contrat subvention (Conditions generales).pdf
- 02 - Annexe B - DAJ_M019_v02 - Reglement appel a projets (Budget).xlsx
- 02 - Annexe IV - AJ_M020_v04 - Contrat subvention (Passation de Marches).pdf
- 03 - Annexe C - Cadre logique.docx
- 03 - Annexe V - DAJ_M021_v02 - Contrat subvention (Soumission rapports et...
- 04 - Annexe D - DAJ_F030_v04 - Declaration sur l'honneur relative aux criteres...
- 04 - Annexe VI-A DAJ_M022_v01 - Contrat subvention (Rapports narratifs).docx
- 05 - Annexe E - DAJ_F047_v04 - Formulaire capacites financieres et organisatio...
- 05 Annexe VI-B DAJ_M049_v01 - Contrat subvention (Rapport financier).xlsx
- 06 - Annexe VIII - DAJ_M047_v02 - Contrat subvention (Engagement integrite)...
- 241029 Reglement_AaP-transverse.pdf



1^{ère} PARTIE - INFORMATION Présentation du porteur de projet et des partenaires

Ne doit pas excéder **8 pages**

Le formulaire doit être rédigé en utilisant la police de type Calibri et de taille 11

(Le texte en italique doit être supprimé)

L'ORGANISME PORTEUR DE PROJET (SOUMISSIONNAIRE PRINCIPAL)

Merci de remplir les tableaux suivants :

Intitulé de l'action	
Lieu(x) de l'action	<i><Spécifier la/les région(s), la/les zone(s) ou ville(s) qui vont bénéficier de l'action></i>
Nom du demandeur	
Nationalité du demandeur	
Statut juridique	
Partenaire(s) Ajouter autant de ligne que de partenaire.	<i><Nom, nationalité></i>



2^{ème} PARTIE- NOTE SUCCINCTE DE PRÉSENTATION

1 INSTRUCTIONS POUR LA RÉDACTION DE LA NOTE SUCCINCTE DE PRÉSENTATION

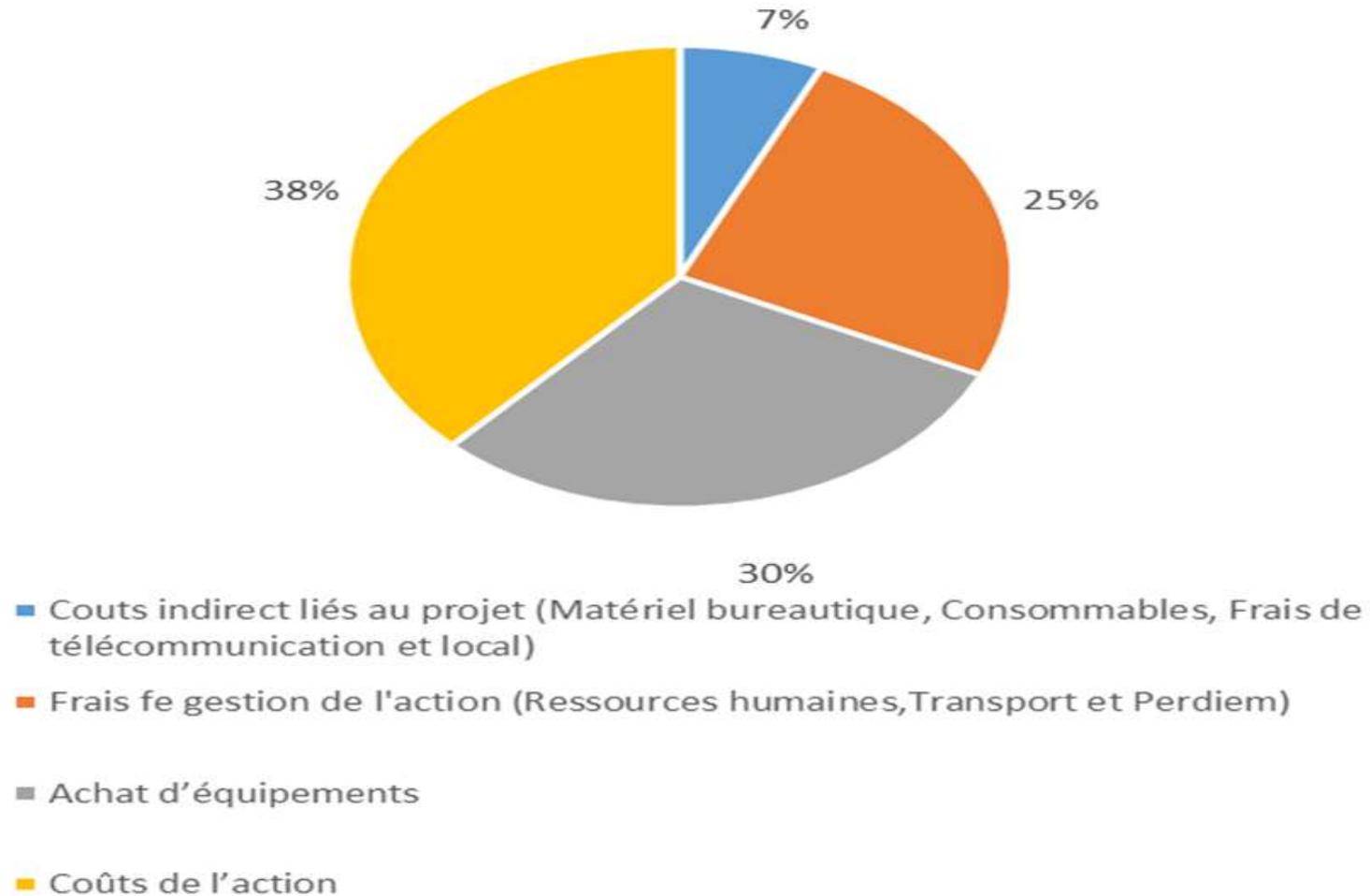
Veuillez noter que, s'il s'agit d'un appel restreint, seule la note succincte de présentation doit être soumise lors de la première phase (et non la demande complète). S'il s'agit d'un appel ouvert, la note succincte de présentation ainsi que la demande complète doivent être soumises en même temps.

Il n'existe pas de modèle spécifique pour la note succincte de présentation mais le demandeur principal doit s'assurer que le texte :

- Comprenne la page 1 du présent document, complétée et soumise comme page de couverture de la note succincte de présentation ;
- Comprenne le tableau du résumé de l'action (sans aucune limitation de la taille) ;
- Comprenne la description de l'action (maximum 2 pages) et la pertinence de l'action (maximum 3 pages), en taille A4 avec des marges de 2 cm, rédigées en caractères Calibri 11 et avec un interligne



coûts éligibles du projet





Programme financé par l'Union européenne



Dates Clés de l'appel a projets

Date limite pour les demandes d'éclaircissements à Expertise France	19/11/2024	17h00
Dernière date à laquelle des éclaircissements sont donnés par Expertise France	24/11/2024	17h00
Date limite de soumission des notes succinctes de présentation	28/11/2024	17h00



Programme financé par l'Union européenne



Questions/Réponses



Partenaire : Ministère de la Pêche
et des Productions Halieutiques





Programme financé
par l'Union européenne



Partenaire Ministère de la Pêche
et des Productions Halieutiques

Programme Economie **Bleue**,
Pêche et Aquaculture



برنامج الإقتصاد الأزرق،
الصيد البحري و تربية المائيات

Merci pour votre attention



Partenaire : Ministère de la Pêche
et des Productions Halieutiques

